



Le droit d'exercice d'autorite parentale

Par **isa89400**, le **01/09/2010** à **09:39**

Bonjour, j'ai déposée une requête avec mon ex conjoint pour la garde de mon fils que j'ai eu avec lui et j'ai un autre fils qui n'est pas le sien et j'ai vu qu'il a ajouté le nom de mon fils qui n'est pas le sien sur la requête j'aimerais savoir s'il a des droits merci d'avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **01/09/2010** à **11:46**

En tant que tiers qui a participé à son éducation, qui a tissé des liens forts avec lui, il peut demander à avoir un droit d'hébergement, de continuer à avoir des liens avec lui (mais sans devoir payer de pension alimentaire).

Par **isa89400**, le **01/09/2010** à **12:53**

même si depuis un moment il n'est pas beaucoup présent pour les deux en fait il a eu des problèmes d'alcool et de drogue...

Par **mimi493**, le **01/09/2010** à **15:21**

Vous avez le droit de parler durant l'audience. Il demande, vous ne voulez pas, vous expliquez, le juge décide